

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_061-DE

S<sup>2</sup>LO

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-061**  
**Séance du 05 avril 2023**

**Objet : projet d'aménagement d'une piste cyclable avenue Vigan-Braquet - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

**Conseillers municipaux absents :** Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

**Secrétaire de séance :** Michel **SELLENS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_061-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Objet : projet d'aménagement d'une piste cyclable avenue Vigan-Braquet - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Plan de mobilité simplifié et le Fonds de mobilité de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la Ville de Bagnols-sur-Cèze porte un ambitieux programme de revitalisation territoriale qui comporte, notamment, le déploiement d'un réseau de pistes et voies cyclables en cohérence avec le plan de mobilité simplifié porté par l'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de l'avenue Vigan-Braquet, sur sa partie nord, défini. Sur le tronçon situé compris entre le lycée Albert Einstein et l'avenue de l'Ancyse, il s'agit d'une requalification complète qui prévoit notamment :

- de desservir de nombreux équipements publics, notamment crèche centre social, groupe scolaire Célestien-Freinet et lycée Albert Einstein,
- de réduire la vitesse automobile et sécuriser les traversées,
- d'opter pour des revêtements drainants permettant de limiter le ruissellement assez fort sur cette zone.

Considérant que ce projet présente un coût global de 575 000 € HT soit 690 000 € TTC et bénéficie déjà d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville pour 216 000 €,

Considérant qu'afin d'optimiser le financement de ce projet (voir plan de financement ci-contre), il convient de solliciter la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au titre de son fonds mobilité à hauteur de 244 000 €,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_061-DE

S<sup>2</sup>LOW

Nature	Dépenses			Recettes			
	HT	TTC		HT	%HT	TTC	%TTC
Partie 1 - du lycée des Eyrieux à la rue des Bains Romains	151 805 €		Etat : DPV 2022	216 000€	38%	216 000€	31%
Partie 2 – de la rue des Bains Romains au chemin des écoliers	132 217,50 €		Agglomération du Gard Rhodanien	244 000€	42%	244 000€	35%
Partie 3 – du chemin des écoliers à l'avenue de l'Ancyse	230 270 €		Ville de Bagnols-sur-Cèze	115 000€	20%	230 000€	33%
MOE + levé TOPO + divers et imprévu	60 707,50€						
<b>Total</b>	<b>575 000 €</b>	<b>690 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>575 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>690 000 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider le plan de financement ci-contre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 244 000 € auprès de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener tous les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)